

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE

POINTE-NOIRE / DESHAIES / SAINTE-ROSE / LAMENTIN / PETIT-BOURG/GOYAVE

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2023/08
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est rassemblé à la salle de délibérations de la commune de Goyave sous la présidence de Guy Losbar, Président.

Présents : Guy LOSBAR - Adrien BARON - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - David NEBOR - Joël HILAIRE - Jacqueline LOLIA - Henri YACOU - Philippe DEZAC - Magalie SALIBUR - Clara RIGAH - Cynthia CHAPOULIE - Gilbert ROUYARD - Jeanny MARC-MATHIASIN - Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Augustin KANCEL - Jocelyne UNIMON - Ephrem GLORIEUX

Procurations : Philippe MORVAN représenté par Jeanny MARC-MATHIASIN - Laura GUEPPOIS représentée par Magalie SALIBUR - Bruno FELICIANNE représenté par - Ephrem GLORIEUX - Ketty DELVER représentée par Adrien BARON

Absents : Fauvert SAVAN - Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Sylvie DAGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE - Edmée MAURIELLO - Benjamin GRACCHUS - Annick ABELA - Ginette VEROIX - Didier MARICEL - Christian JEAN-CHARLES - Henri JOTHAM
- publication sur le site

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres titulaires en exercice, ont procédé immédiatement à l'ouverture de la session.

Le Président ouvre la séance en saluant les conseillers et procède à l'appel. Il cède la parole à Ferdy Louisy pour le mot de bienvenue.

Le Président remercie le maire pour son mot de bienvenue. Il poursuit en demandant aux conseillers une modification de l'ordre du jour. Le Président demande l'autorisation de reporter le point « Avenir Montagne » de l'ordre du jour et d'ajouter les affaires suivantes « avenant à la convention plan d'actions territorialisées », « correction d'une erreur matérielle sur la délibération n°CC/2023/07/19 du 18 octobre 2023 », « une subvention à l'OMVACS de Pointe-Noire pour l'organisation de l'élection de miss Pointe-Noire 2023 ».

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Le Président appelle les affaires comme suit :

Affaire 1 : Mandat spécial des élus

Affaire présentée par le Président

Le Président dit qu'il s'agit d'une régularisation et que madame Marc fait remarquer qu'il y en a beaucoup trop. Le Président demande à l'administration que les délibérations soient prises avant réalisation.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 2 : Prise en charge de la prestation « fête de la famille » destinée aux agents de la CANBT

Affaire présentée par le Président

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 3 : Prise en charge de la réception de la délégation Interco Outremer en visite de découverte sur le territoire de la CANBT

Affaire présentée par le Président

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 4 : Convention cadre de partenariat CANBT/Pôle Emploi

Affaire présentée par le DGS

Pas d'observation

Il est à noter que Pôle Emploi devant changer de dénomination, la convention sera signée pour une durée d'une année.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 5 : Réhabilitation du syndicat d'initiative - Bilan actualisé suite à l'augmentation des coûts de matière première

Affaire présentée par Tony Barbier

Philippe Dezac s'interroge sur la garantie décennale.

Compte tenu de l'exposition du bâtiment la structure porteuse n'a pas été atteinte par rapport aux mouvements mécaniques répond Tony Barbier. Les embruns marins et la sargasse sont à l'origine des dégradations. La garantie ne peut donc pas jouer.

Quand on regarde l'état du bâtiment avec les embruns ne faudrait-il pas envisager de construire ailleurs propose Jeanny Marc.

Des préconisations quant à l'entretien du bâtiment ont été demandées au BET annonce Tony Barbier.

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 6 : Convention CANBT / Conseil Départemental portant sur trois opérations Ateliers Chantiers Insertion,

Affaire présentée par Elie Lafages

Le Président précise la date de début des différents chantiers d'insertion.

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 7 : Rapport du délégué : 2020, 2021 et 2022

Affaire présentée par Alexandra Bernard

Pas d'observation

Camille Elisabeth fait remarquer que certains secteurs de Pointe-Noire ne sont pas desservis et qu'il faudra revoir l'organisation. Il demande une séance de travail à ce sujet avec le service.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 8 : Avenant à la convention plan d'actions territorialisées

Affaire présentée par Thélia Brudey

Ferdy Louisy demande des explications sur les corbeilles.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 9 : Correction d'une erreur matérielle sur la délibération n°CC/2023/07/19 du 18 octobre 2023

Affaire présentée par Patricia Galbas

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 10 : Partenariat organisation élection miss Pointe-Noire

Affaire présentée par le Président

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé. Le Président lève la séance.